

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Taitbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Décembre 1877.

Bulletin politique.

LES ELECTIONS MUNICIPALES.

« Aujourd'hui, dit la République française, le suffrage universel a le devoir d'empêcher de tous les Conseils municipaux comme de tous les postes politiques. »

Voilà, pour commencer, le principe de combat que M. Gambetta oppose aux conseils d'apaisement donnés par M. Dufaure.

Ce principe de combat étant posé, les électeurs du 6 janvier reconnaîtront facilement, au langage de M. Gambetta, qu'il ne s'agit pas de choisir pour conseillers municipaux des hommes capables avant tout de bien représenter et défendre les intérêts de la Commune ; il s'agit, c'est le journal de M. Gambetta qui parle, — « d'exclure des Conseils communaux des hommes que par tolérance, par esprit de conciliation, par reconnaissance même pour des services rendus, on y avait laissé pénétrer jusqu'à présent. »

Voilà bien l'ostracisme républicain décrété par mesure de salut public ! Périssent les communes plutôt que les principes républicains ! M. Gambetta se soucie comme de l'an 40 d'avoir de bons et laborieux Conseils municipaux ; — ce qu'il lui faut, à lui, c'est une majorité de délégués républicains pour les futures élections sénatoriales.

Voilà les électeurs du 6 janvier avertis par le journal de M. Gambetta lui-même ! Les listes républicaines du 6 janvier prochain n'auront d'autre objet que « d'exclure » les représentants naturels de la commune pour composer une majorité en faveur des amis ou des favoris de M. Gambetta.

Nous espérons que les électeurs du département de Maine-et-Loire feront bonne

et prompt justice d'une pareille entreprise qui porterait immédiatement le trouble dans l'administration de nos communes. L'intolérance républicaine ne fait point du tout leur affaire ; et nos électeurs angevins, ceux de nos communes rurales surtout, qui connaissent leur monde, qui savent à qui s'adresser pour remettre en bonnes mains la gestion des affaires communales, ont besoin d'autres considérations que les haines et les rancunes de M. Gambetta pour frapper ainsi d'ostracisme « les hommes » autour desquels les rallie l'estime publique et la reconnaissance pour les services rendus. »

C'est à ceux-là qu'ils s'adresseront encore — en dépit des conseils de M. Gambetta — pour assurer à leurs communes la paix intérieure et la bonne gestion des intérêts municipaux. Ils s'empresseront, en conséquence, de laisser à nos grandes cités le périlleux et triste privilège de compromettre la cause de l'administration municipale dans la bagarre des partis et des factions politiques.

(J. de Maine-et-Loire.) H. FAUGERON.

Chronique générale.

La réforme sur les secrétariats généraux a paru au Journal officiel : elle est aussi radicale que possible, tant par le nombre des fonctionnaires rejetés en dehors de l'administration que par la qualité des sujets appelés à en faire partie. On y compte 43 démissions ; 22 secrétaires généraux sont remplacés purement et simplement ; 44 sont jetés à la porte avec cette forme polie : « appelés à d'autres fonctions ; » 11 sont mis en disponibilité sur leur demande ; 2 sont admis à la retraite et 43 sont changés de résidence.

On trouve encore parmi les actes officiels la mention d'un arrêté ministériel instituant une commission chargée de préparer un projet de loi sur l'exercice du droit d'enquête parlementaire. Quelques efforts que fasse

M. Dufaure pour régler ce droit, celui-ci restera toujours abusif et excessif toutes les fois qu'il sera exercé par la Révolution.

Les élections des conseils municipaux en Algérie sont fixées au 31 janvier.

Le Temps annonce que le préfet de police, après s'être concerté avec le ministre de l'intérieur, a décidé qu'il accorderait les autorisations qui lui seraient demandées pour tenir des réunions publiques en vue des élections au conseil municipal, mais sous les mêmes conditions que la loi du 6 juin 1868 impose pour les réunions publiques en matière d'élections législatives, c'est-à-dire notamment avec la présence d'un représentant de l'autorité.

On lit dans le Rappel :

« Aux quarante élections de droite que l'on peut considérer comme devant être invalidées par la Chambre, il faut ajouter celle de M. Roissard de Bellet, dans la 2^e circonscription de Nice, entachée de la plus violente pression administrative et cléricale, et des illégalités les plus graves. »

Le chiffre des prédestinés à l'invalidation est donc fixé provisoirement à 44.

Mais la gauche n'a pas encore fait la preuve de son addition, et, d'autre part, l'appétit vient en mangeant.

Il est convenu que le commerce a traversé depuis le 16 mai une crise effroyable, une crise comme jamais on n'en avait vu. C'est du moins les journaux de la gauche qui l'ont affirmé.

Or, voici quelques chiffres qui montrent une fois de plus le cas qu'il faut faire de certaines assertions.

Le chiffre des faillites de 1877 se trouve

de beaucoup inférieur à celui des faillites constatées en 1876.

En effet, du 1^{er} janvier 1876 au 15 décembre de la même année, on avait enregistré 4,659 déclarations de faillites, tandis que dans la même période, en 1877, on n'en a constaté que 4,300.

Il convient de remarquer que, durant toute l'année 1876, la France a eu l'heureuse fortune d'être gouvernée sans interruption par des ministres pris sur les bancs de la gauche.

Qu'en pensent les journaux républicains ?

M. Gambetta, qui va demander à l'Italie la guérison de sa laryngite, est arrivé le jour de Noël à Nice, où le préfet, entouré de son conseil de préfecture, l'attendait à la gare.

M. le préfet a prié l'ex-dictateur de se reposer à l'hôtel de la préfecture, où l'on avait organisé une petite manifestation, à laquelle M. Gambetta, selon sa modestie habituelle, s'est dérobé, en prétextant que sa santé exigeait son départ immédiat.

Avec l'express de trois heures, il quittait Nice, se dirigeant sur Pise. On affirme cependant qu'à Gênes M. Gambetta s'arrêtera quelques instants pour saluer le pays natal de son père.

Cette absence se prolongera jusqu'à la fin de janvier, ce qui fait jeter les hauts cris aux « frères et amis, » qui reprochent à l'ex-dictateur de prendre un peu trop souvent la bonne habitude, toutes les fois qu'il y a des questions épineuses à résoudre, de mettre les frontières entre la Chambre et lui.

M. Rousseau, ancien préfet de l'Ain, renvoyé dans ce département, a rappelé au conseil général que la politique devait être exclue de ses délibérations.

Cela n'a point empêché M. Germain, président de ce conseil général, de faire un discours tout à fait politique et très-violent.

M. Germain a insisté sur la manœuvre

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES AVENTURES D'UN COLON ALGÉRIEN.

Thomas Saucérot, né à Paris, au coin de la petite place du Chevalier-du-Guet, était le dernier enfant d'une porteuse de pain et d'un cocher de fiacre.

Il avait à peine huit ans lorsque son père, homme brutal, égoïste, ivrogne, était mort sans laisser même la somme indispensable pour le faire porter à la fosse commune.

La pauvre veuve, vieillie avant l'âge par le chagrin et la fatigue, n'eût pas trouvé dans son pénible métier des moyens suffisants d'existence, si le travail à l'aiguille de sa fille Rose, sœur aînée de Thomas, ne lui fût quelque peu venu en aide.

Les deux femmes, courageuses et aimantes, avaient élevé l'enfant de leur mieux.

A dix-sept ans, Thomas savait passablement lire, écrire et compter ; mais il s'était fait renvoyer de plusieurs apprentissages et ne montait de goût pour aucune profession.

Sa mère et sa sœur s'épuisaient à le soutenir et à l'encourager.

Il les aimait, et cependant il n'était pas toujours assez reconnaissant pour elles.

Ce n'était pas qu'il fût méchant : il était faible. Souvent il entraînait dans de grandes colères contre lui-même ; il se reprochait son oisiveté, son ignorance, et prenait les plus belles résolutions pour le lendemain.

Mais le jour suivant, à son réveil, il se sentait tout aussi paresseux et irrésolu, et tout aussi prêt à céder avec une facilité déplorable à l'appel de quelques jeunes voisins, toujours à l'affût pour l'entraîner dans de longues flâneries de plus en plus dangereuses.

Au commencement de l'année 1841, Thomas trouva sa vie monotone ; la fantaisie lui prit de voir du pays, de faire son tour de France.

Une difficulté l'arrêtait ; il fallait gagner son gîte et son pain sur la route ; or, il n'avait jamais bien réussi qu'à traîner, par intervalles, aux jours les plus difficiles, la brouette du terrassier ; c'est un art avec lequel on ne va pas loin.

Tandis qu'il hésitait, on lui parla de l'Algérie, où les travailleurs étaient rares, et où on pouvait, lui disait-on, gagner aisément de quoi vivre sans beaucoup de fatigue et sans savoir grand-chose.

Sa mère et sa sœur, qui redoutaient pour lui l'habitude de l'oisiveté et les mauvaises compa-

gnies, approuvèrent son projet tout en lui cachant quelques larmes : elles parvinrent à lui obtenir un passage gratuit de Marseille à Alger, et le secours de route des indigents de Paris à Marseille.

Thomas voyagea gaiement jusqu'à la mer.

Le secours de route lui dissimulait les difficultés de son entreprise ; mais sur le pont du bateau à vapeur qui le conduisait en Afrique, il se prit à réfléchir plus sérieusement, à la vue d'une centaine de passagers, hommes, femmes et enfants, cantonnés le long des bastingages, sans autre abri contre le soleil pendant le jour et la fraîche rosée pendant la nuit que les cordages du bâtiment ; sans autre distraction, quand l'atroce mal de mer les quittait pour un instant, que le spectacle de leur commune misère.

Une vingtaine d'autres passagers occupaient les cabines de l'avant et de l'entrepont et jouissaient du privilège de se réunir sur la dunette.

Au nombre de ces heureux était un jeune homme qui, en passant près de Thomas, remarqua sa physionomie narquoise.

Il s'approcha, lui adressa quelques questions, et lui demanda de surveiller son chien qui, attaché à l'arrière, hurlait dès qu'il cessait d'apercevoir son maître.

Thomas accepta, et fit si bien, à force de bons procédés, qu'il réussit à gagner l'amitié de Pluton (c'était le nom de l'animal), et à obtenir de lui

qu'il fit comme tout le monde et prit en patience son malaise et son ennui.

Le fils de la porteuse de pain n'avait pas l'imagination très-poétique ; cependant il se sentait ému au milieu de cette silencieuse solitude où se bécotaient de droite à gauche et d'avant en arrière le bateau, qui lui semblait ne se mouvoir que sur lui-même au centre de l'Océan immense, à la surface tantôt unie et resplendissante comme un miroir d'argent, tantôt ridée, moutonnée et prise d'un bouillonnement terrible.

En même temps, la misère des familles gisant le long du bord le reportait au souvenir de sa vieille mère, de sa sœur Rose.

Son cœur se serrait : elles lui apparaissaient dans le lointain, tristes et inquiètes sur son sort.

Que n'avait-il eu, hélas ! assez de raison pour écouter leurs avis et se préparer paisiblement près d'elles à un métier utile ?

Qu'allait-il chercher si loin qui n'eût été à portée de ses bras dans sa grande ville natale qu'il aimait tant ?

Au retour, retrouverait-il sa mère, et que deviendrait sa sœur si elle restait orpheline ?

Cependant la vue du port d'Alger et l'agitation du débarquement chassèrent de son esprit ces pensées douloureuses.

Une fois arrivé sous les majestueuses arcades de la Marine, une fois les deux pieds carrément posés

du refus de l'impôt, sur la victoire remportée par les radicaux et sur la nécessité de préparer les élections municipales prochaines, « lesquelles ne sont que la préparation des élections sénatoriales partielles ». Cela veut dire que M. Germain posera sa candidature aux élections sénatoriales de 1879.

M. le comte de Roquette-Buisson, nouveau préfet des Basses-Pyrénées, a également adressé au conseil général un discours politique.

Du reste, il est à constater que presque tous les présidents des conseils généraux appartenant au parti de la gauche ont désobéi à la loi en prononçant des discours politiques; parmi ceux qui se sont signalés par la plus grande indépendance envers la loi, nous citerons MM. Bardoux, Lepère et Cochery.

AFFAIRE DE LA Petite République.

Avant-hier est venu devant la 41^e chambre le procès en diffamation introduit contre le journal la *Petite République française*, sur la plainte formée par MM. de Broglie et de Fourtou, anciens ministres.

M. Oscar Falateuf, assisté de M. Martin du Gard, avoué, s'est présenté pour soutenir la plainte des anciens ministres du 16 mai.

M. Sandrique, au nom du journal la *Petite République française*, a sollicité la remise de l'affaire.

Voici l'incident par lequel s'est terminée jeudi cette affaire.

Le tribunal a suspendu son audience à une heure et ne l'a reprise qu'à deux heures.

Aussitôt le tribunal en séance, l'huissier a appelé l'affaire.

Le gérant de la *République* ne répondant pas, le tribunal donne défaut contre lui.

A ce moment, M. le substitut Thevenin s'est levé et a pris les réquisitions suivantes :

« En vertu des instructions de la chancellerie qui viennent de m'être transmises à l'instant, je demande la remise de l'affaire au premier jour. Je prie M. le greffier de transcrire textuellement les paroles que je viens de prononcer. »

M. Falateuf, interrogé par le tribunal, déclare qu'il lui est difficile de prendre un parti sur l'incident en l'absence de ses clients.

Sur l'insistance du tribunal, l'honorable avocat déclare qu'il s'en rapporte au tribunal, en faisant remarquer que ce n'est pas consentir.

Après ces déclarations, l'affaire est par jugement remise au premier jour.

Cet incident a produit une vive émotion au Palais.

Lorsque les pourparlers du mariage du roi don Alphonse d'Espagne avec sa cousine Mercédès de Montpensier furent interrompus, notre correspondant de Madrid nous informait, dit l'*Assemblée nationale*, que la reine Isabelle était obstinément opposée à ce

sur un sol immobile, il redevint le garçon insouciant, flâneur et moqueur dont lui-même avait eu honte quelques minutes auparavant.

Le jeune homme qui lui avait confié Pluton le paya généreusement de sa peine.

Mais le chien regarda Thomas et ne parut pas disposé à le laisser s'en aller seul.

— Eh bien, reste avec Pluton, dit le jeune maître à Thomas. Je te prends à mon service.

Thomas accepta sans se faire prier.

Ce passager, nommé Ferrand, était ce qu'on appelle, parfois un peu ambitieusement, un capitaliste.

Il venait à Alger, non pour cultiver, mais pour acheter et revendre des hectares de terre, persuadé que, dans un avenir prochain, les acquéreurs arriveraient en foule.

Malheureusement il y a dans Alger des Juifs, des Maures et des Arabes, des indigènes, en un mot, des gens tout aussi habiles que nos plus fins spéculateurs à exploiter la probabilité d'un bénéfice quelconque, et infiniment plus audacieux dans leurs ruses commerciales.

Thomas acquit bien vite, en franc Parisien qu'il était, les qualités de l'emploi de valet de chambre; mais il s'ennuya non moins rapidement d'une vie qui, à son gré, ressemblait encore trop à celle de Paris.

(A suivre.)

mariage et qu'elle était la cause de la rupture des négociations.

Le roi don Alphonse, n'ayant pu vaincre la résistance de la reine-mère, s'est décidé à passer outre; aussi la reine Isabelle est-elle rentrée à Paris.

Depuis quelques jours, la colonie espagnole s'est vivement émue des bruits de la réconciliation de la reine Isabelle avec don Carlos, et aujourd'hui le doute n'est plus permis à ce sujet, puisque, au dîner donné mardi soir à l'hôtel Basilewski, la reine a porté un toast à la santé et à la prospérité de son cousin et frère don Carlos.

On affirme que le ministre des travaux publics, M. de Freycinet, prépare un projet de loi tendant à supprimer le conseil supérieur des ponts-et-chaussées.

A la dernière réunion de la commission des grâces, qui a eu lieu place Vendôme, et à laquelle prenaient part les deux nouveaux membres de cette commission, M. Degouve-Deunonques et M. Dubail, on a arrêté une liste de 64 individus condamnés pour faits relatifs à la Commune à soumettre à la clémence du chef du pouvoir exécutif.

Etranger.

ITALIE. — On croit le ministère italien constitué. Le roi étant à Turin, M. Dupretis s'est rendu dans cette ville pour lui soumettre la liste des nouveaux titulaires. Voici quel serait le cabinet :

MM. Depretis, président du conseil; ministre des affaires étrangères; Crispi, intérieur; général Mezzacapo, guerre; amiral Brin, marine; Mancini, justice; Magliano, finances; Villa Thomas, instruction publique; Perez, travaux publics.

M. Depretis aurait l'intention de supprimer le ministère de l'agriculture et du commerce et de hâter la création d'un nouveau ministère du trésor.

D'après quelques journaux, M. Coppino serait candidat à la présidence de la Chambre.

Nous devons ajouter toutefois que rien n'est encore officiel: tout peut être changé tant que les décrets n'ont pas paru.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne :

« On conçoit sans peine que, dans nos cercles politiques, on s'occupe aussi avec un vif intérêt des récents événements au sein du gouvernement anglais et des démarches éventuelles de l'Angleterre. Personne ne méconnaît, à coup sûr, la portée de ces décisions, portée qui consiste déjà en ce qu'un nouveau facteur semble vouloir jouer un rôle marquant dans le grand drame oriental. En tout cas, ce que nous croyons pouvoir assurer d'une manière positive, c'est que ce nouvel incident ne changera rien à la politique clairement dessinée de l'Autriche-Hongrie, politique qui est caractérisée par le maintien d'une neutralité conditionnelle, tant que les intérêts vitaux de la monarchie n'entreront pas en jeu. »

Guerre d'Orient.

On prête au czar des paroles qui seraient de nature à faire craindre de sérieuses complications en Orient. D'après une dépêche de Berlin adressée au *Lloyd de Pesth*, le czar, répondant à une députation allemande venue pour le féliciter, aurait dit : « L'Europe suit nos actes avec confiance; l'Angleterre seule paraît vouloir exercer une pression sur la liberté de nos mouvements. Nous ne saurions nous entendre sur une médiation; contre une intervention nous sommes armés ! »

Aucune dépêche de Saint-Petersbourg nous devons le reconnaître, ne confirme cette nouvelle. Mais le *Nord* rapporte d'autres paroles de l'empereur Alexandre qui, sans avoir la même signification, font parfaitement prévoir la continuation de la guerre sans aucun espoir de paix.

A une députation de la capitale, le czar a répondu :

« Nous avons beaucoup fait, mais il nous reste beaucoup à faire. Que Dieu nous aide à

mener à bonne fin l'œuvre sainte que nous avons entreprise ! »

Il s'agit donc bien d'un but défini à atteindre, que malgré toutes les oppositions la Russie est décidée à poursuivre les armes à la main. Et il n'y a pas de paix possible avant que la Turquie ait accepté la loi de son vainqueur.

On parle vaguement d'une note que le prince Gortschakoff adresserait prochainement à l'Europe pour déclarer que la Russie ne saurait plus se contenter maintenant du programme de la conférence, et pour inviter les cabinets à délibérer sur l'abolition définitive du traité de 1856.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans ces rumeurs, et nous ne voulons pas nous appesantir sur une nouvelle aussi grave avant d'en avoir la confirmation. Nous dirons pourtant que dans les circonstances actuelles elle ne nous paraît pas invraisemblable. L'émotion qui s'est emparée du cabinet anglais et les préparatifs militaires qui se font à Londres lui donnent même un certain crédit.

Les dépêches du théâtre de la guerre ne nous signalent qu'un seul fait important, la prise du col de Trajan par le général Skobeleff qui l'a occupé fortement avec toute une division d'infanterie et deux régiments de cavalerie. Si ce succès est vrai, il est très-grave pour les Turcs, car ce défilé de Trajan, appelé aussi Portes de fer, donne accès aux Russes dans la Roumélie par l'ouest et peut leur permettre de bloquer Sophia comme ils ont fait pour Plewna.

Les Turcs se préparent à se défendre très-vigoureusement sur la route d'Andrinople.

Les Russes ont occupé les hauteurs qui dominent le village de Kiosk et y ont dressé leurs batteries. De son côté, le général russe Skobeleff s'est emparé du col de Trajan, dans les Balkans. Il a pu forcer ce passage, assez mal gardé, d'ailleurs, par les Turcs.

Les Russes et les Serbes continueront leur marche en avant jusqu'à ce qu'ils soient arrêtés par les neiges et les pluies de la saison.

C'est précisément ce qui permettra aux Turcs de préparer de nouveaux moyens de défense. La rigueur de l'hiver viendra sans doute bientôt à leur aide, pour ralentir les opérations militaires.

La Porte fait en ce moment des levées en masse dans toutes les provinces de l'empire.

La guerre sainte sera bientôt proclamée. Après cette déclaration, le gouvernement turc se croira autorisé à ouvrir tous les troncés de la Mecque, et il est probable qu'il y trouvera des trésors assez importants pour faire face aux frais de la guerre pendant quelques mois.

Voici un télégramme de S. A. I. M^{re} le grand-duc commandant en chef l'armée du Sud :

« Bogot, dimanche, 11-23 décembre. Depuis le 5-17 décembre, la tranquillité règne partout et il n'y a eu nulle part de rencontre avec l'ennemi.

« La neige est partout profonde; il gèle; la glace a fait son apparition sur le Danube, près de Zimnitsa; les routes sont difficiles, surtout dans les montagnes.

« On a remarqué sur notre front Est que les Turcs ont partout battu en retraite sur la rive droite du Lom, et l'on ne voit que très-peu de mouvement dans les camps qui n'ont pas encore été levés. »

Bucharest, 28 décembre. Le ministre des affaires étrangères a adressé aux agents de la Roumanie à l'étranger la dépêche suivante, avec prière de la communiquer aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités :

« Une nouvelle preuve de la manière dont les troupes ottomanes font la guerre et du respect qu'elles ont pour la convention de Genève, vient d'être donnée au monde entier, à la suite de la reddition de Plewna.

« Pas un seul soldat roumain blessé ou prisonnier n'a été trouvé dans cette place au moment de la capitulation d'Osman-Pacha, malgré les assurances données par ce dernier dans le temps, à la Sublime-Porte, que plus de 300 soldats roumains se trouvaient entre ses mains. »

Bucharest, 28 décembre. Les troupes roumaines qui garderont le

Danube de Giurgevo à Calarasi soutiendront les opérations contre Routschouk. On ne pense pas qu'elles fassent le siège régulier de cette place: elles se contenteront de la bloquer.

On dit que Widdin est bien approvisionné. L'avant-garde du corps roumain qui va assiéger cette dernière place en est arrivé à quelques lieues seulement. (Agence Havas.)

Chronique militaire.

Le *Journal officiel* contient la note suivante :

« Par décision du ministre de la guerre, en date du 20 décembre 1877, M. le général Bressolles, commandant la 4^e brigade d'infanterie à Limoges, a été mis en disponibilité. »

Le *Figaro* publie à ce sujet le télégramme suivant qui lui est adressé par M. le général Bressolles :

« Je donne un démenti formel au rôle que me prête le *Moniteur*. Tous ceux qui me connaissent savent que quand je reçois un ordre, je l'exécute sans commentaires. Cet article attaque mon honneur militaire. Je demande au ministre de la guerre l'autorisation d'écrire au *Moniteur*. »
Général BRESSOLLES.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cet incident qui menace de prendre les plus sérieuses proportions lors de la prochaine réunion des Chambres.

On annonce la présence à Paris de plusieurs commandants en chef de corps d'armée.

Ces officiers généraux viennent assister à la réunion de la commission supérieure chargée de dresser le tableau d'avancement des officiers de l'infanterie et de la cavalerie.

Cette commission a tenu sa première séance au ministère de la guerre.

Voici, pour la France, le total général des conscrits de 1876 qui viennent de rejoindre leurs corps respectifs :

La première portion du contingent se compose de 444,513 hommes, et se trouve ainsi répartie :

Régiments d'infanterie, 17,375 hommes; chasseurs à pied, 3,252; zouaves, 1,930; turcos, 315; génie, 2,270; cavalerie, 12,745; artillerie, 42,478; équipages militaires, 4,888; troupes d'administration, 3,035; sapeurs-pompier, 84.

Dans la deuxième portion on compte 56,694 recrues, réparties de la manière suivante :

Infanterie, 38,740; chasseurs à pied, 4,789; artillerie, 11,169; génie et équipages, 4,404; administration, 879.

Le marquis d'Aurelle de Paladines qui vient de mourir, était un de nos officiers généraux possédant le plus d'insignes honorifiques. Il était, en effet, grand-croix de la Légion d'Honneur, décoré de la médaille militaire, officier de l'instruction publique, décoré de la médaille d'Angleterre, commandeur de l'ordre britannique du Bain, médaillé de la Valeur militaire de Sardaigne, grand officier de l'ordre ottoman du Medjidié, grand officier des Saints Maurice et Lazare, grand-croix de l'ordre de François 1^{er} des Deux-Siciles, grand officier de l'ordre de Léopold de Belgique, grand-croix de l'ordre impérial de Russie, grand-croix de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, grand-croix de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, grand-croix de l'ordre de la Couronne de fer d'Autriche.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Avis administratif.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses concitoyens qu'en exécution du décret de M. le Président de la République, en date du 24 de ce mois, il sera procédé, le dimanche 6 janvier prochain, à l'Hôtel-de-Ville,

de 8 heures du matin à 6 heures du soir, au renouvellement, par voie d'élection, des membres du Conseil Municipal de Saumur, au nombre de 27.

Le Maire invite ses administrés, de la manière la plus pressante, à remplir leur devoir, en venant tous déposer leur vote.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 décembre 1877.

Le Maire, LECOY.

BUREAU DE POSTE DE SAUMUR.

Nous sommes informé qu'un deuxième guichet est ouvert le soir, de 5 heures à 7 heures, au bureau de la Poste, afin de répondre aux exigences toujours croissantes de ce service. Cette mesure diminuera l'affluence du public et permettra du moins à chacun d'approcher de la Poste avant la fermeture des bureaux.

On nous prie, en même temps, de faire connaître aux expéditeurs de cartes de visite que ces objets de correspondance doivent être déposés au guichet, et non jetés dans la boîte aux lettres, comme plusieurs personnes ont l'habitude de le faire.

Visites à l'occasion du premier de l'an.

Le Maire de Saumur recevra à l'Hôtel-de-Ville de 11 heures à 2 heures.

(Communiqué.)

Voici les états de service de M. Sans, qui vient d'être nommé secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire :

M. Sans a débuté en 1860 comme conseiller de préfecture de l'Ardèche; il a été successivement, sous l'Empire, conseiller d'Indre-et-Loire, sous-préfet de Prades, Cognac et Carpentras; sous M. Thiers, il était chef du cabinet du préfet de la Gironde; nommé en octobre 1873 sous-préfet de Lure, et quelques jours après de Barbezieux; secrétaire général de la Corse en juillet 1876, de Maine-et-Loire en février 1877; appelé à d'autres fonctions au 16 mai dernier.

Théâtre de Saumur. — Ainsi que nous l'avons annoncé, la seconde représentation des *Cloches de Corneville* est bien fixée à mercredi prochain 2 janvier, et non à lundi, comme un journal l'indiquait hier soir par erreur.

Le ministre de la guerre a décidé que les volontaires d'un an auroient, à l'occasion des fêtes du premier de l'an, une permission de cinq jours, du 30 décembre au 3 janvier prochain.

A propos des élections municipales qui vont avoir lieu dans huit jours, on nous demande quels sont les électeurs municipaux: Voici notre réponse. Ce sont :

- 1° Ceux qui justifient de deux années de résidence dans la commune;
- 2° Ceux qui justifient d'une année de résidence et qui se sont mariés dans la commune;
- 3° Ceux qui y résident depuis six mois, s'ils y sont nés et ont satisfait à la loi du recrutement;
- 4° Ceux qui ont été inscrits depuis au rôle d'une des quatre contributions.

35,988 communes de France seront appelées à voter le 6 janvier.

Le nombre des conseillers municipaux à élire sera de 428,458.

Les communes sont partagées en dix catégories :

10 conseillers pour 500 habitants et au-dessous; 12 de 501 à 1,500 habitants; 16 de 1,501 à 2,500; 21 de 2,501 à 3,500; 23 de 3,501 à 10,000; 27 de 10,001 à 30,000; 30 de 30,001 à 40,000; 32 de 40,001 à 50,000; 34 de 50,001 à 60,000; 36 de 60,001 et au-dessus.

Paris, par exception, possède 80 conseillers. Les autres grandes villes de France n'ont que 36 conseillers municipaux.

Le nombre des maires dont la nomination est laissée au gouvernement est d'environ 3,000; 33,000 sont élus par les conseils. Les maires de la première catégorie, révoqués depuis le 16 mai, peuvent donc être réintégrés par un simple décret; il n'en est pas de même des maires élus par les conseils

et qui ont été révoqués, la loi est formelle et les frappe d'inéligibilité pour une année. Pour lever cet obstacle, le gouvernement vient de prescrire à ses agents de réinstaller à la tête de la commission municipale le conseil dissous et de replacer comme administration municipale les maires et adjoints qui avaient été révoqués en même temps que la dissolution du conseil était prononcée.

D'ailleurs, après le 6 janvier, alors que tous les conseils auront été renouvelés, l'incapacité, aux yeux du gouvernement, tomberait d'elle-même en présence de cette mesure d'une généralité absolue.

RECENSEMENT DES CHEVAUX ET DES VOITURES ATTÉLÉES POUR L'ANNÉE 1878.

En exécution de la loi du 3 juillet dernier, la préfecture de Maine-et-Loire porte l'avis ci-après à la connaissance des propriétaires de chevaux et de voitures attelées du département :

« Aux termes de la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires, les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules de tout âge, doivent se présenter à la mairie de leur commune, avant le 1^{er} janvier 1878, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement.

» Semblable déclaration doit être également faite à la mairie, avant le 16 janvier 1878, par les propriétaires, des voitures en leur possession, non suspendues, suspendues, mixtes ou autres qui ne sont pas exclusivement affectées au transport des personnes.

» Les propriétaires qui ne se conformeraient pas aux prescriptions ci-dessus indiquées, peuvent être passibles d'une amende de 25 à 1,000 fr. et même d'une amende de 50 à 2,000 fr. en cas de fausse déclaration.

» Le double recensement dont il s'agit est d'ailleurs une mesure d'intérêt général qui n'apporte aucune restriction au droit de propriété et aux transactions dont les voitures, les animaux et les harnais peuvent être l'objet.

Comme en 1867, les compagnies de chemins de fer français s'occupent, en ce moment, de passer des traités avec les compagnies étrangères en vue du transport des marchandises destinées à l'Exposition universelle de 1878.

Si nous sommes bien informés, les colis ne seront pas les seuls à profiter des réductions de prix; nous croyons savoir qu'à la suite d'une entente avec le gouvernement, les compagnies sont disposées à accorder aux exposants et à leurs agents les bénéfices d'un tarif spécial.

On ne peut qu'applaudir à cette mesure, qui aidera certainement au succès de cette grande solennité industrielle.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les préfets une circulaire pour leur annoncer l'envoi prochain d'un volume contenant tous les renseignements relatifs au dernier recensement de la population.

Les chiffres fournis par l'administration devant être considérés comme seuls authentiques pendant une période de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 1878, les préfets devront leur donner toute la publicité possible et les faire insérer dans le *Bulletin administratif* des actes de la préfecture.

Cette publication aura d'ailleurs un avantage qu'il n'est pas inutile de signaler: l'orthographe du nom de certaines communes varie souvent, de telle sorte qu'il en résulte des similitudes des plus préjudiciables aux habitants.

Les recherches de l'administration ont porté sur ce point et désormais l'orthographe donnée par le Bulletin de statistique devra être regardée comme la seule officielle.

On écrit d'Epinaud, près Angers, au *Parisien* :

« Un incendie considérable s'est déclaré mercredi matin, vers une heure et demie, chez le sieur Gelineau, Joseph, fermier à la Roche-d'Epinaud, et a dévoré une grande quantité de fourrages, de chanvre et lin; une étable et six jeunes bœufs ont été aussi la proie des flammes. L'incendie est attribué à la malveillance, car les matières consumées étaient en trois endroits séparés par

une distance de plus de vingt mètres. Le feu, attisé par le vent d'ouest, n'a mis que trois heures à consumer le tout, malgré l'empressement des habitants qui se sont portés en foule sur le lieu du sinistre. »

Le *Journal de Lot-et-Garonne* annonce que le capitaine Boyton doit venir prochainement faire à Agen ses curieuses expériences nautiques. Il descendra probablement la Garonne d'Agen à Bordeaux ou de Toulouse à Agen.

L'*Indépendant de l'Ouest* signale plusieurs effractions de troncs dans les églises du département de la Mayenne.

Dimanche matin, la sacristie de Bonchamps constatait qu'un tronc de l'église avait été enlevé. Il pouvait contenir une trentaine de francs.

Dans l'espace de quinze jours, deux vols du même genre ont été commis dans l'église de Louverné.

Enfin, le tronc établi à l'autel Saint-Roch, dans l'église d'Argentré, a été fracturé et son contenu emporté.

Les journaux de Rennes nous apprennent que, dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits chez les frères du Thabor, dans une pièce servant de bureau. Ils avaient descellé une persienne pour ouvrir la fenêtre, en brisant un carreau.

Ils ont ouvert la caisse au moyen d'une fausse clef, et ont enlevé 14 actions du chemin de fer de l'Ouest et 1,500 fr. en numéraire. La police informe.

Encore une illusion perdue!

Jusqu'à présent la bière allemande passait pour être faite avec du houblon. Il n'en est rien, paraît-il.

Nous trouvons, en effet, dans un journal de Berlin, le compte rendu d'une réunion dans laquelle la proposition suivante a été faite :

« Il y a lieu de prier le conseil d'hygiène de l'Empire de faire des démarches auprès de la chancellerie impériale afin de provoquer une loi qui interdise l'emploi de tous les ingrédients autres que le malt, le houblon, le levain et l'eau pour la fabrication de la bière. »

Cette proposition a été rejetée !!!

Faits divers.

On signale de Marseille un fait qui impressionne vivement les personnes superstitieuses.

Un ménage d'ouvriers de la cité phocéenne perdait, il y a quinze ans, son unique enfant. Le père était désespéré. Peu de temps après la mort du pauvre petit être, on dut exhumier le cadavre pour un transfert de tombeau. L'ouvrier eut alors une idée horrible et sacrilège. Il coupa une main de l'enfant et la conserva comme un précieux souvenir dans un bocal d'esprit de vin.

Depuis, il n'avait plus eu le bonheur d'être père, lorsqu'il y a un mois sa femme mit au monde un enfant. Coïncidence bizarre, il manquait au nouveau-né une main au bras du même côté que celui de son frère qui, quinze ans auparavant, avait subi l'amputation!

Un train arrêté par trois femmes. — Le *Potsdamer-Zeitung* raconte un fait original qui s'est passé dans l'après-midi de dimanche :

Le mécanicien d'un train du chemin de fer de Postdam, se trouvant à une faible distance de la station de Steglitz, aperçut tout à coup au milieu de la voie trois personnes élégamment vêtues, que l'approche du train ne paraissait inquiéter nullement et qui agitaient les bras en faisant des signes. Il eut recours au sifflet de la machine, dont les sons stridents répétés ne produisirent aucun effet sur les jeunes femmes. Plus il sifflait et plus, à sa grande stupefaction, les dames s'obstinaient à rester sur la voie.

En présence de cette attitude, sentant qu'en continuant sa marche il allait infailliblement écraser ces malheureuses, il se décida à renverser la vapeur et à serrer les freins pour arrêter le train.

Dès que le train fut arrêté, les dames s'élançèrent vers un wagon, à la portière duquel apparaissait la figure d'un vieux monsieur qu'elles saluèrent avec chaleur en l'appelant « papa ».

Il paraît que la villa du papa est située tout près de l'endroit où elles se tenaient, et qu'elles n'avaient rien trouvé de mieux, pour éviter à leur père d'aller plus loin et lui économiser les frais d'une voiture pour se rendre chez lui.

C'eût été ingénieux si le chef de train eût voulu se prêter à cette combinaison. Mais, indigné de ce procédé sans façon, il ne voulut rien entendre, et força le papa à reprendre son siège et les jeunes femmes à le suivre jusqu'à la station, où il les remit entre les mains de la police, en attendant un jugement qui les condamnera à une amende de nature à absorber bien des mois de frais de toilette.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MERCREDI 2 janvier 1878.

GRAND SUCCÈS

Les Cloches de Corneville

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THÉAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Pour paraître le 1^{er} janvier 1878 : **LA PRIME**, journal d'éducation et d'instruction, de littérature, beaux-arts, théâtres, etc., paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois en grand in-8° jésus, 16 pages, 32 colonnes, sous la direction de M. PAUL PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant.

Le Bon — le Beau — l'Utile — l'Agreable.

Bureaux : à Paris, 15, rue du Croissant.

Prix de l'abonnement : Pour Paris et les départements, 6 fr. par an; pour l'étranger, 10 fr.

Ce journal a un double but :

Faire connaître tous les jeunes écrivains qui brillent à Paris, et ceux qui se révèlent en province.

Ainsi :

Tout abonné aura droit à l'insertion, dans le journal, de un ou plusieurs articles, en quelque genre que ce soit, sous la seule réserve que le Comité de lecture de LA PRIME en aura apprécié la moralité et la littérature.

La carrière est ouverte : l'accueil le meilleur sera pour les articles courts, mais substantiels.

Effectuer gratuitement sur la place de Paris, pour le compte des abonnés, tous les achats de marchandises quelconques, et au meilleur prix possible.

Ainsi :

Un abonnement donnera droit à des commissions de 1 à 500 fr.;

Deux abonnements donneront droit à des commissions de 500 à 1,000 fr.;

Cinq abonnements donneront droit à des commissions de 1,000 fr. et au-dessus.

Les articles et les envois d'argent pour les commissions doivent être adressés directement et franco, par mandats sur la poste, à partir de ce jour, au domicile particulier de M. P. PROUTEAU, propriétaire, 2, cité Barat, à Asnières (Seine), qui s'engage à répondre dans chaque numéro du journal, offrant ainsi toutes garanties désirables.

Avis des plus importants. — Tout correspondant aura droit à une remise de 1 franc par abonnement; et 1 pour cent sur le montant de ses commissions.

CARTES DE VISITE

Les Cartes de Visite commandées à l'imprimerie Godet, place du Marché-Noir, sont livrées sans retard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

